



Retard de paiement important des salaires

Par **MURIELE**, le **16/01/2015** à **18:22**

Je suis salariée depuis 8 ans dans un restaurant. Depuis 3 mois mon employeur me verse mon salaire avec beaucoup de retard, initialement entre le 6 et le 8 du mois suivant, actuellement pas avant le 16 du mois suivant (aujourd' hui je n'ai toujours pas reçu mon salaire du mois de décembre et nous sommes le 16 janvier). j 'ai également réclamé à mon employeur mes derniers bulletins de salaire (novembre et décembre) qu'il ne peut me remettre puisqu'il ne "les a pas en sa possession ". Au mois de mai 2014 il m'a remis un chèque sans provision en paiement de mon salaire, (situation régularisée par la suite, mais très embarrassante). Ces faits sont ils suffisamment grave pour envisager une prise d'acte de rupture du contrat de travail? Quelle est la procédure à respecter et il y a t il convocation au tribunal des prud'hommes. Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **16/01/2015** à **18:59**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'abord d'engager une procédure en référé devant le Conseil de Prud'Hommes pour obtenir une ordonnance en non-paiement des salaires...

Ce qui vous permettrait ensuite d'éventuellement prendre acte de la rupture du contrat de travail en non-paiement des salaires mais d'ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi...

Par **MURIELE**, le **21/01/2015** à **18:40**

Merci pour votre réponse